

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : SA d'HLM Vilogia : aides départementales à la réhabilitation énergétique de 418 logements locatifs sociaux et à la création d'un espace intergénérationnel au sein de la résidence "La Gavotte-Peyret" à Septèmes-les-Vallons.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'octroyer à la SA d'HLM Vilogia pour les travaux réalisés au sein de la résidence "La Gavotte-Peyret" à Septèmes-les-Vallons les subventions suivantes :
- sur les crédits logement : 992.384 € pour les travaux de réhabilitation énergétique de 418 logements locatifs sociaux, pour un coût prévisionnel éligible TTC de 6.615.895 €;
- sur les crédits politique de la ville : 75.000 € pour la création d'un espace intergénérationnel, pour un coût prévisionnel TTC de 390.000 €;
- d'autoriser la signature des conventions de mise en œuvre de ces aides présentées en annexe ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexes III et IV du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

